



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES COMPÉTENCES
DE LA POLICE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

DRCPN/SDARH/BPATS/N° 397

Affaire suivie par : M. Bernard MORISSET

Paris, le 6 FEV. 2014

NOTE

à

Destinataires in fine

OBJET : Avancement des adjoints techniques de la police nationale - Année 2015 (entretien professionnel 2013).

REFERENCE : Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Décret n° 2005 - 1228 du 29 septembre 2005 modifié par le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Décret n° 2006 - 1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions communes applicables aux corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Arrêté du 18 avril 2013 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'entretien professionnel de certains personnels du ministère de l'intérieur, gérés par la direction générale de la police nationale.

P : JOINTES : Modèles de tableau d'avancement au choix – modèles fiches de proposition et de non proposition.

La présente circulaire a pour objet de préciser la procédure, les modalités et le calendrier des opérations d'avancement au titre de l'année 2015 des adjoints techniques de la police nationale.

Le nombre de postes ouverts à l'avancement au titre de l'année 2015 vous sera communiqué ultérieurement, dès que la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et le ministère du budget auront validé définitivement les ratios applicables à ce corps pour l'avancement au titre de l'année 2015.

Les conditions d'ancienneté doivent être appréciées au 31 décembre 2015.

La procédure d'avancement de grade des adjoints techniques de la police nationale, au titre de l'année 2015, sera organisée exceptionnellement au cours du premier semestre 2014, compte tenu de l'organisation des élections professionnelles à la fin de l'année.

Dans un souci de bonne gestion, je vous prie donc de bien vouloir organiser les commissions administratives paritaires locales (CAPL) au plus tard le **vendredi 27 juin 2014**.

Préalablement à la tenue de la C.A.P. locale, vous devrez transmettre aux directions d'emploi votre tableau pré-rempli de la liste des agents promouvables afin que celles-ci vous fassent connaître les candidats qu'elles souhaiteraient voir promus au grade supérieur.

Les directions d'emploi seront chargées de vous faire retour des fiches de proposition ou de non-proposition pour chaque agent promuvable affecté au sein de leur direction ou service.

A cet égard, je vous précise que la finalité de ces fiches est d'identifier, parmi les agents promouvables, ceux dont les qualités professionnelles sont considérées comme devant être reconnues par une promotion (fiche de proposition) et ceux, au contraire, pour lesquels une promotion n'est pas envisageable au titre de l'année 2015 (fiche de non-proposition).

1) Nominations au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe :

En application de l'article 15 du décret n° 2006-1761 ci-dessus référencé, l'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe s'opère par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la CAP parmi les adjoints techniques de 2^{ème} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade. Les effectifs éligibles sont appréciés **au 31 décembre 2015**.

Dans le cadre de cette procédure et dès après la réunion de la CAP locale, je vous remercie de bien vouloir transmettre à mes services :

- Le tableau de tous les promouvables et les entretiens professionnels 2013 ;
- Le tableau des proposés classés par ordre préférentiel auquel vous veillerez à joindre les fiches de proposition ;
- Le cas échéant, les fiches de non-proposition avec l'avis hiérarchique.

Les fonctionnaires titulaires d'une fiche de proposition (FP) ou de non proposition (FNP) feront l'objet d'une annotation "FP" ou "FNP" dans la cellule "observations" du tableau de promouvables.

2) Nominations au choix au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

L'article 16 - I du décret n° 2006-1761 susmentionné précise que peuvent être promus au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire, les adjoints techniques de 1^{ère} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur grade.

Dès après la réunion de la CAP locale, je vous remercie de bien vouloir transmettre à mes services :

- Le tableau de tous les promouvables et les entretiens professionnels 2013 ;
- Le tableau des proposés classés par ordre préférentiel auquel vous veillerez à joindre les fiches de proposition ;
- Le cas échéant, les fiches de non-proposition avec l'avis hiérarchique.

3) Nominations au choix au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

En application de l'article 16 - II du décret n° 2006-1761, sont éligibles les adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ayant au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.

Dès après la réunion de la CAP locale, je vous remercie de bien vouloir transmettre à mes services :

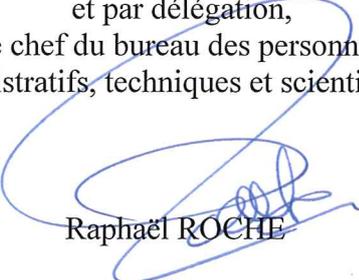
- Le tableau de tous les promouvables et les entretiens professionnels 2013 ;
- Le tableau des proposés classés par ordre préférentiel auquel vous veillerez à joindre les fiches de proposition ;
- Le cas échéant, les fiches de non-proposition avec l'avis hiérarchique.

Je vous précise que l'ensemble des documents indiqués ci-dessus doivent être transmis par voie postale et par messagerie électronique aux adresses suivantes **au plus tard le vendredi 4 Juillet 2014.**

drcpn-sdarh-bpats-techniques@interieur.gouv.fr
joan.boulangue@interieur.gouv.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
Le chef du bureau des personnels
administratifs, techniques et scientifiques,


Raphaël ROCHE

ANNEE 2015

FICHE DE PROPOSITION POUR LA NOMINATION AU CHOIX
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
SITUATION DE FAMILLE	

AFFECTATION ACTUELLE	
Service – fonctions	
Date d'affectation	

SYNTHESE DES OBJECTIFS INDIVIDUELS

- agent dont les résultats se situent au-delà des objectifs fixés
 agent dont les résultats sont conformes aux objectifs fixés
 agent dont les résultats sont partiellement conformes aux objectifs fixés
 agent dont les résultats sont insuffisants par rapport aux objectifs fixés

EVALUATION DE LA MANIERE DE SERVIR		
	Satisfaisant	A développer
Qualité du travail		
Qualités relationnelles		
Implication personnelle et sens du service public		

APPRECIATION (chef de service direct) DES COMPETENCES ET DES POTENTIELS

--

PROPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE

--

Date :

NOM et qualité du signataire :

ANNEE 2015

**FICHE DE PROPOSITION POUR LA NOMINATION AU CHOIX
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
SITUATION DE FAMILLE	

AFFECTATION ACTUELLE	
Service – fonctions	
Date d'affectation	

SYNTHESE DES OBJECTIFS INDIVIDUELS

- agent dont les résultats se situent au-delà des objectifs fixés
- agent dont les résultats sont conformes aux objectifs fixés
- agent dont les résultats sont partiellement conformes aux objectifs fixés
- agent dont les résultats sont insuffisants par rapport aux objectifs fixés

EVALUATION DE LA MANIERE DE SERVIR		
	Satisfaisant	A développer
Qualité du travail		
Qualités relationnelles		
Implication personnelle et sens du service public		

APPRECIATION (chef de service direct) DES COMPETENCES ET DES POTENTIELS

PROPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE

Date :

NOM et qualité du signataire :

ANNEE 2015

FICHE DE PROPOSITION POUR LA NOMINATION AU CHOIX
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
SITUATION DE FAMILLE	

AFFECTATION ACTUELLE	
Service – fonctions	
Date d'affectation	

SYNTHESE DES OBJECTIFS INDIVIDUELS

- agent dont les résultats se situent au-delà des objectifs fixés
 agent dont les résultats sont conformes aux objectifs fixés
 agent dont les résultats sont partiellement conformes aux objectifs fixés
 agent dont les résultats sont insuffisants par rapport aux objectifs fixés

EVALUATION DE LA MANIERE DE SERVIR		
	Satisfaisant	A développer
Qualité du travail		
Qualités relationnelles		
Implication personnelle et sens du service public		

APPRECIATION (chef de service direct) DES COMPETENCES ET DES POTENTIELS

PROPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE

Date :

NOM et qualité du signataire :

ANNEE 2015

FICHE DE NON PROPOSITION POUR LA NOMINATION AU CHOIX
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE

NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
SITUATION DE FAMILLE	

AFFECTATION ACTUELLE	
Service – fonctions	
Date d'affectation	

SYNTHESE DES OBJECTIFS INDIVIDUELS

- agent dont les résultats se situent au-delà des objectifs fixés
 agent dont les résultats sont conformes aux objectifs fixés
 agent dont les résultats sont partiellement conformes aux objectifs fixés
 agent dont les résultats sont insuffisants par rapport aux objectifs fixés

EVALUATION DE LA MANIERE DE SERVIR		
	Satisfaisant	A développer
Qualité du travail		
Qualités relationnelles		
Implication personnelle et sens du service public		

APPRECIATION (chef de service direct) DES COMPETENCES ET DES POTENTIELS

--

PROPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE

--

Date :

NOM et qualité du signataire :

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale,
- Monsieur le directeur des ressources et des compétences de la police nationale/cabinet/bureau de gestion et de formation des personnels,
- Monsieur le directeur de l'institut national des hautes études de sécurité,
- Madame la directrice centrale de la police judiciaire,
- Monsieur le directeur central du renseignement intérieur,
- Monsieur le directeur central de la sécurité publique,
- Monsieur le directeur de la coopération internationale,
- Monsieur le directeur central de la police aux frontières,
- Monsieur le directeur central des compagnies républicaines de sécurité,
- Madame la directrice, chef de l'inspection générale de la police nationale,
- Monsieur le directeur de l'institut national de police scientifique,
- Monsieur le chef du service de la protection,
- Monsieur le chef du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure,
- Madame la directrice de l'école nationale supérieure de police,
- Monsieur le préfet de police de Paris
Secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police
- Monsieur le préfet de la région Aquitaine
Préfet de la zone de défense sud-ouest
Secrétariat général pour l'administration de la police
- Monsieur le préfet de la région Nord-Pas-de Calais
Préfet de la zone de défense nord
Secrétariat général pour l'administration de la police
- Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet de la zone de défense sud-est
Secrétariat général pour l'administration de la police
- Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône
A l'attention du secrétaire général de la zone de défense Sud
- Monsieur le préfet de la région Lorraine
Préfet de la zone de défense est
Secrétariat général pour l'administration de la police

- Monsieur le préfet de la région Bretagne
Préfet de la zone de défense ouest
Secrétariat général pour l'administration de la police

- Monsieur le préfet de la région Guadeloupe
Secrétariat général pour l'administration de la police
Cabinet
Palais d'Orléans – Rue Lardenoy
97109 BASSE TERRE

- Monsieur le préfet de la région Martinique
Secrétariat général pour l'administration de la police
Rue de la République
BP 652
97263 FORT DE FRANCE CEDEX

- Monsieur le préfet de la région Guyane
Secrétariat général pour l'administration de la police
Avenue Gustave Charlery
BP 5005
97305 CAYENNE CEDEX

- Monsieur le préfet de la région Réunion
Secrétariat général pour l'administration de la police
5 rue Malartic
SAINT DENIS DE LA REUNION
BP 900
97478 SAINT DENIS CEDEX

- Monsieur le Haut Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie
Secrétariat général pour l'administration de la police
Avenue de la République
BP C5640
NOUMEA
NOUVELLE CALEDONIE

- Monsieur le Haut Commissaire de la République, Chef du territoire en Polynésie française
Secrétariat général pour l'administration de la police
Avenue Bruat
BP 115
98700 PAPEETE
TAHITI

- Monsieur le Préfet de Mayotte
Secrétariat général pour l'administration de la police
Place de France
97510 DZAOUZI

En communication :

- Madame la directrice des ressources humaines au secrétariat général du ministère